

**Amélioration de la structure financière
suite à une forte réduction de l'endettement**

- **Nouveau crédit syndiqué de 2,200 millions d'euros avec des conditions plus favorables**
- **Remboursement anticipé de toutes les obligations à haut rendement (« High Yield »)**
- **Amélioration de la génération de *cash flow* grâce à des frais financiers réduits**

Legrand profite de conditions de marché favorables pour refinancer la majeure partie de sa dette grâce à un nouveau crédit syndiqué sur cinq ans de 2,200 millions d'euros souscrit par cinq Arrangeurs Mandatés (« *Mandated Lead Arrangers* »)*. Ce nouveau crédit viendra remplacer celui mis en place en décembre 2004 et bénéficie de conditions plus favorables obtenues grâce à une baisse de 866 millions d'euros (au 30 septembre 2005) de la dette nette moins de trois ans après le LBO, et ce en dépit d'acquisitions au cours de cette même période.

Ce nouveau crédit sera utilisé pour restructurer et optimiser la dette financière, et sera en particulier affecté au remboursement anticipé des obligations à haut rendement. Grâce à ce refinancement, Legrand compte réduire ses frais financiers récurrents cash annuels d'environ 40 millions d'euros et améliorer ainsi son cash flow.

Legrand a donc fait connaître aux détenteurs de ses obligations à haut rendement son intention de les rembourser en totalité le 15 février 2006. Ce remboursement couvre les obligations d'un montant total en principal de 350,000,000\$ portant intérêt au taux de 10½% arrivant à échéance en 2013, ainsi que les obligations d'un montant total en principal de 277,500,000€ portant intérêt au taux de 11% arrivant à échéance en 2013. Les obligations seront remboursées à leur valeur nominale, majorée de la prime applicable (« *Applicable Premium* ») conformément aux modalités des obligations et des intérêts courus à la date de remboursement.

Après ce remboursement, Legrand a l'intention de déposer un formulaire F-15 auprès de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC ») américaine pour suspendre ses obligations de reporting financier périodique et annuel qui lui incombent au titre du *U.S. Exchange Act* de 1934.

Toutefois, conformément à son habitude de fournir un reporting complet et régulier de sa performance financière, Legrand continuera de publier des résultats financiers trimestriels, préparés selon les normes IFRS .

* Les Arrangeurs Mandatés (« *Mandated Lead Arrangers* ») sont BNP Paribas, Crédit Mutuel-CIC, Natexis Banques Populaires, The Royal Bank of Scotland et Société Générale.

*

* *

A PROPOS DE LEGRAND

Legrand (www.legrandelectric.com) est le spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'information. Son offre intègre des solutions pour les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. Avec plus de 130 000 références et des implantations dans plus de 60 pays, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 2.9 milliards d'euros. Fort de ses 26 000 collaborateurs et avec près de 5% de ses ventes engagées dans la R&D chaque année, le groupe concentre son développement sur l'innovation et le lancement régulier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

Communication Financière :

Legrand
François Poisson
Tel : +33 (0)1 49 72 53 53
Fax : +33 (0)1 43 60 54 92
E-mail : francois.poisson@legrand.fr

Contact Presse :

Publicis Consultants
Axel Bavière
Tel : +33 (0)1 44 43 73 11
Fax +33 (0)1 44 43 75 65
E-mail : axel.baviere@consultants.publicis.fr

Avertissement:

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives ("*forward-looking statements*") au sens des dispositions du *US Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de Legrand Holding S.A. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et incertitudes, dont un grand nombre sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Legrand Holding S.A. auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission* (SEC). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement une copie des documents déposés auprès de la SEC à www.sec.gov ou directement auprès de Legrand Holding S.A. Legrand Holding S.A. n'entreprend, ni a l'obligation de fournir, de mettre à jour ou de réviser l'une quelconque des déclarations prospectives. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de remboursement d'obligations dans les pays dans lesquels elle serait considérée comme illicite en vertu de la réglementation applicable ou de la réglementation "*blue sky*". Les obligations n'étant pas enregistrées en France, aucun document se rapportant au remboursement n'a été soumis à la procédure d'approbation de l'AMF.